

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent dix-septième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 16 juin 2008 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 8 septembre 2008

Procès-verbal de la trois cent dix-septième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 16 juin 2008 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables		X
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique		X
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 21 h 20.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent seizième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Embauche d'un(e) secrétaire de direction au Département des sciences de l'éducation
- 4.- Modification aux Règlements des résidences de l'Université du Québec en Outaouais
- 5.- Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Embauche d'un(e) technicien(ne) en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides
- 7.- Projet de protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et des organismes de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'offre de cours à Maniwaki
- 8.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 9.- Embauche d'un(e) contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments
- 10.- Prochaine assemblée
- 11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent seizième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent seizième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent seizième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Embauche d'un(e) secrétaire de direction au Département des sciences de l'éducation

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de secrétaire de direction au Département des sciences de l'éducation, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Lorraine Savoie-Zajc, directrice au Département des sciences de l'éducation, monsieur Alain Cadieux, professeur au Département des sciences de l'éducation et madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu trente candidatures et a retenu pour une entrevue cinq candidatures.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Denise Honyigloh-Hossou à titre de secrétaire de direction au Département des sciences de l'éducation, et ce, à compter du 17 juin 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CX-1359 concernant l'embauche d'une secrétaire de direction au Département des sciences de l'éducation (**Denise Honyigloh-Hossou**); la résolution est jointe en appendice.

4.- Modification aux Règlements des résidences de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que le 27 novembre 2006, le conseil d'administration a adopté les Règlements des résidences. En effet, après quelques années de fonctionnement avec les deux types de résidences – Taché et Maisons de ville – et leurs règlements respectifs, il a été jugé opportun de fusionner les deux règlements en un seul.

Suite à de nombreuses demandes de la part des étudiants qui effectuent un stage à l'extérieur de la région de l'Outaouais, le Service des terrains et bâtiments, responsable de la gestion des résidences, propose une modification à l'article 7 du règlement, article traitant de la résiliation. L'article en vigueur se lit comme suit :

ARTICLE 7 – RÉSILIATION

...

Un résidant qui poursuit ses études à l'UQO, et qui décide d'effectuer un stage d'études hors de la région de l'Outaouais, doit respecter son engagement. Il doit continuer à verser ses paiements de loyers jusqu'au terme du bail. Dans ce cas, l'étudiant avise par écrit de sa décision de quitter, aussitôt qu'il a confirmation de son stage. Le locataire fait les démarches pour trouver un remplaçant. À défaut de se trouver un remplaçant autorisé par le service des résidences, le résidant demeure l'unique responsable des obligations relatives à son bail.

Il est recommandé de remplacer ce paragraphe par le texte suivant :

Le locataire qui désire quitter son logement avant la fin de son bail pour effectuer un stage (prévu dans son programme d'études) pour une durée de plus de trois mois consécutifs en dehors de la région de l'Outaouais, soit en dehors d'un rayon de 80 kilomètres, devra payer le loyer jusqu'à la date de début de son stage plus les frais de résiliation de bail de 60 \$. L'étudiant devra faire valider son statut auprès des instances de l'Université du Québec en Outaouais habilitées à confirmer son contexte particulier d'inscription en faisant compléter la déclaration prévue à cet effet.

Le locataire qui termine sa session d'échange international en décembre devra quitter au plus tard le 31 décembre. Il devra payer pour la portion impayée du loyer du mois de décembre, soit du 15 décembre au 31 décembre, plus des frais de résiliation de bail de 60 \$. L'étudiant devra faire valider son statut auprès des instances de l'UQO habilitées à confirmer son contexte particulier d'inscription en faisant compléter la déclaration prévue à cet effet.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CX-1360 concernant la modification aux Règlements des résidences de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

5.- Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que lors de sa réunion du 18 juin 2007, le conseil d'administration a approuvé des modifications au

Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement du campus Gatineau (Résolution 300-CX-1310).

Les terrains de stationnement sont divisés en zones et la Ville de Gatineau surveille les parcs de stationnement de l'UQO.

Le règlement prévoit que les changements mineurs, tels que le type de permis et les tarifs, sont approuvés par le comité exécutif. En 2007-2008, les changements portaient sur :

- le remplacement des permis de soir par les permis trimestriels de soir et fin de semaine;
- l'ajout de permis Centre d'activités physiques;
- l'introduction d'espaces de stationnement réservés aux femmes enceintes;
- le stationnement de nuit;
- une précision à l'article « Stationnement gratuit ».

Aucun changement de tarif n'a été proposé en 2007-2008.

Lors de la préparation du Budget 2008-2009, il a été prévu que le secteur des entreprises auxiliaires généreraient des produits additionnels de l'ordre de 155 000 \$. En 2005-2006, les produits générés par le stationnement ont été de 612 107 \$. En 2006-2007, après une augmentation de 15 % des tarifs, les produits se sont maintenus, soit 596 109 \$. Toutefois, les produits ont chuté en 2007-2008 à 563 000 \$ (donnée préliminaire) même si les tarifs n'avaient pas augmenté. Le tableau suivant présente le nombre de vignettes vendues par année ainsi que les produits annuels :

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre de vignettes vendues	4 041	3 537	3 394	3 306
Produits	598 707 \$	612 107 \$	596 109 \$	563 000 \$ Préliminaire

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse des produits :

- offre d'un rabais de 100 \$ par trimestre sur la CAM-PUCE UQO. En effet, à l'automne 2007, un total de 519 rabais a été consenti tandis que le nombre s'élevait à 460 pour l'hiver 2008;
- augmentation du prix de l'essence;
- diminution du nombre d'étudiants au campus de Gatineau.

Les tarifs sont les plus élevés des institutions comparables de la région, comme en témoignent les résultats compilés par la direction du Cégep de l'Outaouais.

Pour 2008-2009, une augmentation des tarifs de l'ordre de 10 % amènerait les tarifs au taux présenté dans la grille suivante.

Les tarifs proposés sont :

	Zone 1	Zone 2
Permis annuel	575 \$ 600 \$	280 \$ 300 \$
Permis trimestriel	N/D	115 \$ 125 \$
Permis d'été	N/D	60 \$ 65 \$
Permis trimestriel de soir et de fin de semaine	N/D	85 \$ 90 \$
Permis Résidence trimestriel	N/D	115 \$ 125 \$
Permis Installations sportives Alexandre-Taché	N/D	Inclus dans le prix de l'abonnement
Permis Installations sportives Lucien-Brault	N/D	Inclus dans le prix de l'abonnement
Permis à l'heure (horodateur)	N/D	2 \$/heure 8 \$ 10 \$/jour

De plus, il est recommandé d'enlever les frais de 25 \$ chargés aux employés qui choisissent d'acquitter leurs frais de stationnement par déduction à la source (Article 4.17).

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CX-1361 concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.- Embauche d'un(e) technicien(ne) en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la création d'un poste de technicien(ne) en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides le 20 mai 2008 (Résolution 323-CA-4871), le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Annik Gélinau, directrice au Centre d'études universitaires des Laurentides et madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu une candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Marie-Andrée Roy à titre de technicienne en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides, et ce, à compter du 17 juin 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CX-1362 concernant l'embauche d'une technicienne en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides (**Marie-Andrée Roy**); la résolution est jointe en appendice.

7.- Projet de protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et des organismes de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'offre de cours à Maniwaki

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que durant les années 90, l'UQO a offert des activités d'enseignement à Maniwaki dans le domaine des sciences de l'administration, pour répondre à un besoin de perfectionnement de la main-d'œuvre locale. Des cours ont à nouveau été offerts, à compter de 2002, dans le domaine des sciences de l'éducation, dans le cadre d'un projet de perfectionnement du personnel enseignant embauché pour la suppléance par la Commission scolaire des Hauts-Bois.

Les cours à Maniwaki ont connu jusqu'à tout récemment un succès assez constant, avec un niveau de fréquentation qui, en moyenne, a permis d'atteindre le seuil d'inscriptions déterminé par le conseil d'administration pour les activités d'enseignement offertes dans les centres. Cependant, des cours à l'horaire au trimestre d'hiver 2008 ont été annulés, en raison d'un très faible taux d'inscriptions. Au terme d'une rencontre entre l'UQO et les membres de la Table de développement social de la région, les représentants des différents organismes locaux ont manifesté leur souhait de participer à la planification de l'offre de cours afin que celle-ci réponde de façon plus spécifique aux besoins du milieu. Quelques membres se sont aussi engagés à participer financièrement pour maintenir l'offre de cours à Maniwaki.

Tous les partenaires se sont entendus sur la nécessité de mieux planifier et structurer l'offre de cours à Maniwaki pour en assurer la pérennité. Les représentants de l'UQO ont donc soumis une ébauche de protocole visant à définir les responsabilités des parties. Parmi les engagements auxquels doivent se soumettre les cosignataires, mentionnons la création d'un comité de suivi qui aura pour mandat d'établir la planification annuelle de l'offre de cours et la formalisation de mécanisme de contrôle visant à évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le protocole.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CX-1363 concernant le projet de protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et des organismes de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'offre de cours à Maniwaki, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Approbation du protocole d'entente cadre entre l'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que les discussions en vue du présent projet d'entente cadre ont débuté en mai 2007 après 5 années de coopération pédagogique dans le cadre de stages cliniques auprès des groupes et collectivités. L'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI) de l'Université de Sousse (Tunisie) a été créé en septembre 2006 et vient remplacer une école technique de formation des infirmières. Sa mission est de former des infirmiers de niveau universitaire ayant des compétences tant cliniques que scientifiques. Cet Institut a aussi des collaborations en cours avec l'Université St-Joseph du Liban et l'Université Laval de Québec. La professeure Letaief, directrice de l'ISSI, avec un fort appui de la direction de l'Université et du président, souhaite officialiser les collaborations entre l'UQO et l'ISSI afin de faciliter les échanges scientifiques de part et d'autre entre étudiants et professeurs. La consolidation du groupe de recherche aux sciences infirmières (GIRESSS) et son ouverture actuelle aux collaborations internationales constitue un levier significatif pour la mise en œuvre des plans proposés. Cette entente sera la deuxième du genre pour les sciences infirmières, suite à celle signée avec la Fundação Universidade Federal Do Rio Grande (FURG) au Brésil.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CX-1364 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais (UQO), laquelle est jointe en appendice.

9.- **Embauche d'un(e) contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la création d'un poste de contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments le 20 mai 2008 (Résolution 323-CA-4871), le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Michel Parent, directeur au Service des terrains et bâtiments et madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu une candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Philippe Renaud à

titre de contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments, et ce, à compter du 17 juin 2008.

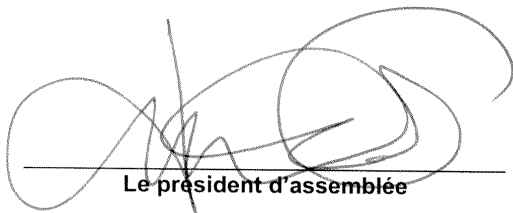
Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 317-CX-1365 concernant l'embauche d'un contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments (**Philippe Renaud**), laquelle est jointe en appendice.

10.- **Prochaine assemblée**

La prochaine réunion est prévue pour le lundi 8 septembre 2008.

11.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatién, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 50.



Le président d'assemblée



Le secrétaire